

La pluriactivité gagne du terrain dans les exploitations professionnelles

Nathalie DELAME

INRA/INA - PG,
UMR économie
publique - INSEE

La pratique d'une activité non agricole par l'agriculteur lui-même ou par sa famille est de plus en plus fréquente dans les exploitations professionnelles. La nature des activités et la rémunération obtenue dépendent du temps de travail correspondant. Ces activités se développent également dans les élevages. Elles sont fréquemment le fait des épouses. Le complément de revenu est souvent équivalent au revenu agricole et corrige ainsi les irrégularités conjoncturelles et certaines disparités.

La pluriactivité, dans un foyer d'agriculteurs, est définie comme l'exercice simultané d'une activité sur l'exploitation agricole et d'une activité non agricole. Elle peut prendre différentes formes : parents agriculteurs et enfants actifs non agricoles, couple où le conjoint de l'agriculteur a une autre profession, situation où c'est la même personne qui exerce simultanément les deux types d'activité à temps partiel. Elle est alors considérée comme un « double actif »

Autrefois traditionnelle du fait du caractère saisonnier de l'activité agricole, la pluriactivité a été, dans la période de l'après-guerre, perçue comme une preuve que l'agriculture ne permettait pas d'offrir un emploi à temps plein, ni un revenu suffisant. Aujourd'hui, cette pratique se développe au sein des exploitations agricoles professionnelles (encadré ci-contre).

L'extension de l'activité non agricole

En 1997, environ 470 000 familles vivent sur les quelque 410 000 exploitations agricoles

L'agriculture professionnelle assure 95 % de la production nationale

L'agriculture dite professionnelle concerne les exploitations agricoles dont la dimension économique minimale est de 12 hectares équivalent blé et qui occupent une main-d'œuvre totale correspondant au moins à 0,75 unités de travail annuel (UTA), c'est-à-dire à une personne employée à trois quarts de temps sur l'année.

Les exploitations agricoles professionnelles assurent plus de 95 % de la production nationale totale du secteur agricole. En 1997, il y avait environ 407 000 exploitations de ce type en France. Les très petites exploitations agricoles, ou celles exploitées à temps partiel (moins de trois quarts de temps), sont donc exclues du champ de cette étude. Elles étaient près de 300 000.

professionnelles françaises. Dans ces familles qui réunissent un million et demi de personnes, l'exercice d'une activité non agricole gagne du terrain tandis que la population concernée diminue.

Entre 1990 et 1997, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles s'est réduit d'environ 4 % par an. Ce mouvement s'accompagne d'un recul, de l'ordre de 5 % l'an, du nombre d'actifs agricoles correspondants, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes qui exercent une activité, complète ou partielle, sur ces exploitations. Dans le même temps, le nombre de personnes déclarant une activité non agricole diminue aussi, mais au rythme beaucoup plus lent de 1 % par an. L'activité non agricole devient donc de plus en plus fréquente dans les foyers d'agriculteurs professionnels (encadré p. 31). En 1997, près d'un actif sur quatre exerce une activité non agricole (tableau 1). Les actifs non agricoles, qui vivent sur l'exploitation sans prendre part à ses travaux, sont essentiellement les conjoints et les enfants du chef d'exploitation. Près de la moitié exercent une profession d'employé ; l'autre moitié se répartit entre cadres moyens et ouvriers. Depuis 1990, les ouvriers sont en diminution régulière au profit des employés et, dans une moindre mesure, des cadres moyens. Ce recul est plus accentué chez les actifs non agricoles que chez les doubles actifs.

Parmi les conjoints de chefs d'exploitation, plus d'un actif sur deux a une occupation non agricole. Le nombre de conjoints déclarant une activité non agricole progresse de 3 % par an environ.

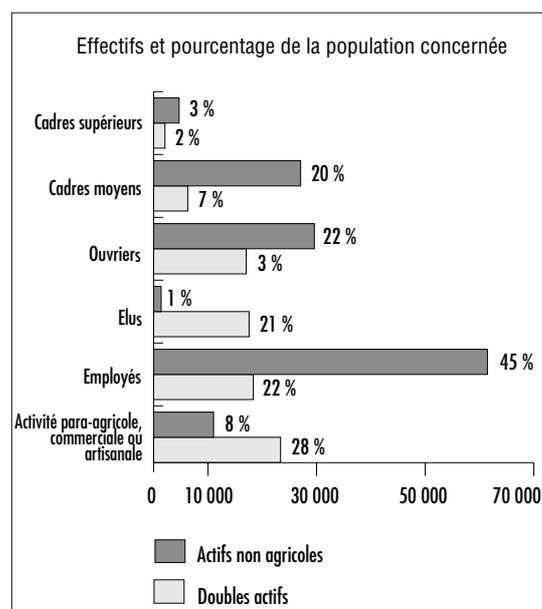
Enfin, quelque 85 000 personnes mènent de front les deux types d'activité, agricole et non agricole : elles constituent les « doubles actifs ». Ce sont en général les chefs d'exploitation eux-mêmes ou leurs conjoints (tableau

2). Près de 30 % des doubles actifs exercent une activité para-agricole, commerciale ou artisanale. Les autres sont des employés, des ouvriers, ou encore des élus, l'exercice d'un mandat électif étant considéré comme une activité non agricole (graphique 1).

La nature de l'activité non agricole dépend du temps de travail disponible

La nature de l'activité non agricole varie selon le temps qui lui est consacré. Quatre chefs d'exploitation sur dix déclarent une activité

Graphique 1
Près de trois doubles actifs sur dix exercent une activité para-agricole ou commerciale



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Tableau 1
Dans les foyers d'agriculteurs professionnels, l'exercice d'une activité non agricole est un peu plus fréquente

En millier de personnes et %

Type d'activité exercée	Ensemble des personnes vivant sur une exploitation agricole professionnelle							
	1990		1993		1995		1997	
Activité agricole seule	949,0	49	801,4	47	735,8	46	681,2	45
Double activité ¹	93,0	5	87,9	5	90,0	6	84,7	6
Activité non agricole seule	143,3	7	132,2	8	133,0	8	135,2	9
Sans activité	759,0	39	680,8	40	648,5	40	615,6	40
Ensemble	1 944,3	100	1 702,3	100	1 607,4	100	1 516,7	100

1. Personne déclarant à la fois une activité agricole et une activité non agricole.

Sources : AGRESTE - Enquêtes structure

Tableau 2
**Plus de la moitié des doubles actifs
sont chefs d'exploitation**

En millier de personnes

	Doubles actifs ¹	Actifs non agricoles ²
Ensemble	84,7	135,2
Dont :		
Chef d'exploitation	46,0	-
Conjoint du chef	23,6	93,4
Parent non exploitant	10,4	41,1

Champ : personnes vivant sur les exploitations agricoles professionnelles et déclarant une activité non agricole.

1. Personnes travaillant sur l'exploitation et déclarant exercer aussi une activité non agricole.

2. Personnes déclarant uniquement une activité non agricole.

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

non agricole tout en effectuant un temps plein sur l'exploitation. Un tiers des chefs d'exploitation ont une charge d'élu qu'ils exercent à titre secondaire. Ces agriculteurs à plein temps et néanmoins doubles actifs appartiennent à toutes les classes d'âge. Ils sont souvent titulaires d'un diplôme d'études primaires ou secondaires courtes et dirigent une exploitation de grande dimension. Ce sont majoritairement des éleveurs bovins : plus d'un sur deux parmi les éleveurs bovins laitiers, bovins mixte ou associant élevage et cultures.

Un chef d'exploitation sur cinq concilie un emploi à l'extérieur avec un travail sur l'exploitation inférieur à un mi-temps. Ces personnes sont proportionnellement plus nombreuses parmi les titulaires d'un diplôme d'études supérieures. Elles dirigent des exploitations de forme sociétaire autre que le GAEC, ou des exploitations de petite dimension spécialisées en maraîchage, horticulture, viticulture ou arboriculture.

Pour les conjoints de chefs d'exploitation, autre grande catégorie d'actifs qui exercent une activité non agricole, l'activité extérieure dépend de leur implication sur l'exploitation agricole. Un tiers des conjoints actifs travaillent uniquement à l'extérieur de l'exploitation : un sur deux est employé et un sur quatre est cadre moyen. Les conjoints qui travaillent aussi sur l'exploitation comme main-d'œuvre familiale ont plus souvent des activités commerciales. Les trois quarts d'entre eux effectuent moins d'un mi-temps sur l'exploitation. Les conjoints co-exploitants travaillent plus

d'un mi-temps sur l'exploitation pour la moitié d'entre eux. Un sur trois est employé, un sur cinq exerce une charge d'élu ou une activité para-agricole, commerciale ou artisanale. Quant aux autres membres actifs de la famille, essentiellement des enfants de l'exploitant, huit sur dix déclarent être employé ou ouvrier.

Le salaire moyen déclaré par le chef du foyer est deux fois moins élevé que celui du conjoint

Quel est le revenu apporté aux foyers des agriculteurs par ces différentes activités extérieures ?

Le revenu médian d'activité non agricole du chef de foyer est largement inférieur à celui du conjoint (encadré p. 32). La moitié des chefs de foyers perçoivent des revenus annuels d'activité non agricole inférieurs à 19 000 francs,

Le type d'activité

Cette information est issue de l'enquête sur la structure des exploitations. Tous les deux ans entre chaque recensement agricole, un échantillon d'exploitations agricoles est interrogé sur la répartition des superficies selon les différentes cultures, sur les effectifs animaux, le matériel agricole, les personnes vivant ou travaillant sur l'exploitation. Les personnes vivant ou travaillant sur l'exploitation sont notamment interrogées sur la nature de leur activité principale et sur leur éventuelle activité secondaire. Dans le présent article, **l'activité agricole** concerne les agriculteurs non salariés (exploitants ou aides familiaux) et les salariés agricoles (techniciens, régisseurs, contremaîtres, ouvriers agricoles). **Les activités non agricoles** concernent les entrepreneurs para-agricoles (entrepreneurs de travaux agricoles, sylviculteurs, exploitants forestiers, patrons pêcheurs, pisciculteurs), les artisans, les commerçants, les autres chefs d'entreprises, les professions libérales, les élus, les cadres supérieurs ou moyens, les employés et enfin les ouvriers. Les personnes ont été regroupées de la façon suivante :

- sans activité : personne se déclarant sans profession, retraité ou inactif,
- actif agricole : personne déclarant exercer uniquement une activité agricole,
- actif non agricole : personne déclarant exercer uniquement une activité non agricole,
- double actif : personne déclarant à la fois une activité agricole et une activité non agricole.

Un appariement entre le Rica et des sources fiscales

Le Réseau d'information comptable agricole (Rica) est une enquête annuelle, réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles communes. Le Rica recueille ainsi, depuis 1968, des données comptables et technico-économiques auprès d'un échantillon représentatif des exploitations agricoles professionnelles. En France, cet échantillon comptait 7 572 exploitations en 1997.

Dans cette étude, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a effectué un appariement entre les données du Rica 1997 et les sources fiscales. À chaque exploitation agricole du Rica, sont rattachées les déclarations des foyers fiscaux de chacun des associés de l'exploitation. **Un foyer fiscal unique est ainsi associé à chaque exploitation individuelle, tandis qu'un ou plusieurs foyers fiscaux correspondent à une exploitation sous forme sociétaire.**

L'appariement de l'Insee et l'enquête sur la structure des exploitations agricoles du Scees retiennent la même définition de l'exploitation agricole. Le champ considéré, celui des exploitations professionnelles, est identique. Le nombre extrapolé d'exploitations est proche dans les deux sources, bien que légèrement inférieur dans les résultats de l'appariement (1 400 unités de moins).

Conséquence directe du système de pondération utilisé, l'appariement conduit à surestimer la part relative des exploitations individuelles, au détriment des formes sociétales. Parce qu'il porte sur le foyer fiscal de chacun des associés de l'exploitation, l'appariement est plus difficile à réaliser pour les formes sociétales autres que le Gaec, qui comptent davantage d'associés. Ainsi, alors que l'enquête structure comptabilise 43 000 Gaec et 61 000 autres formes sociétales, l'appariement compte 4 000 Gaec de plus, mais 24 000 autres formes sociétales de moins. La pondération utilisée apporte des corrections de façon à respecter le nombre total d'exploitations et la répartition selon les différents critères initiaux. Mais elle ne prend pas en compte la forme juridique, ce qui entraîne la surestimation des exploitations individuelles. Avec 17 000 unités supplémentaires, celles-ci représentent 79 % des exploitations dans l'appariement au lieu de 74 % dans l'enquête structure (tableau).

La surestimation des exploitations individuelles se retrouve dans la plupart des orientations de production.

Elle est encore plus marquée en agriculture hors sol, en vins d'appellation d'origine et en élevage « bovins viande ». Elle s'explique presque en totalité par la sous-estimation des formes sociétales autres que le Gaec. Cette sous-estimation va se retrouver sur les foyers fiscaux. Le nombre de foyers rattachés à une exploitation est toujours inférieur ou égal au nombre d'associés, puisque deux époux ou leurs enfants appartenant au même foyer fiscal peuvent, chacun, avoir le statut d'associé.

L'enquête structure recense les membres de la famille du chef d'exploitation qui vivent dans son logement, ainsi que ceux qui ne vivent pas avec lui mais exercent une activité régulière sur l'exploitation. Elle ignore la notion d'associé : elle peut donc ignorer un associé qui n'exercerait aucune activité sur l'exploitation. En outre, l'enquête structure considère les concubins comme des époux, ce que ne fait pas l'administration fiscale. Pour l'appariement, il y aura deux foyers fiscaux, là où l'enquête structure ne compte qu'une famille.

Ces facteurs tendent donc à minimiser le nombre de familles/foyers associés à l'exploitation. Ce phénomène joue dans les tranches comptant peu d'associés, puisque l'appariement recense très peu de cas où le nombre d'associés dépasse trois.

Globalement, toutes formes juridiques confondues, l'appariement retient un nombre total de foyers fiscaux proche du nombre de familles recensées par l'enquête structure, environ 470 000.

Pour les exploitations individuelles, la comparaison est simple et immédiate. À une exploitation, l'enquête structure associe la famille du chef d'exploitation, et l'appariement son foyer fiscal. L'enquête structure compte 303 000 exploitations de ce type, l'appariement 17 000 de plus. On retrouve ici, en termes de foyers fiscaux, la surestimation des exploitations individuelles dans l'appariement, au détriment des formes sociétales.

Parmi les exploitations individuelles, les foyers rattachés aux élevages de bovins (lait ou viande) ou de granivores sont sur-représentés, alors que les foyers associés au maraîchage - horticulture sont sous-représentés. Là encore, la situation qui prévalait pour les exploitations se retrouve pour les foyers fiscaux, avec une accentuation des écarts pour la plupart des orientations précédemment citées.

Tableau

L'appariement surestime le poids des exploitations individuelles au détriment des formes sociétales autres que le Gaec

En millier et %

Statut juridique	Enquête structure 1997				Appariement Rica/Fichiers fiscaux 1997			
	Exploitations professionnelles		Nombre de familles		Exploitations professionnelles		Nombre de foyers fiscaux	
Exploitation individuelle	303,1	74,5	303,1	64,4	320,5	79,0	320,5	68,6
Gaec ¹	42,7	10,5	92,7	19,7	47,2	11,6	97,7	20,9
Autres sociétés ²	61,3	15,1	74,8	15,9	38,0	9,4	49,3	10,6
Ensemble	407,1	100,0	470,6	100,0	405,6	100,0	467,5	100,0

1. Groupement agricole d'exploitation en commun.

2. Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), société civile d'exploitation agricole (SCEA), etc.

Sources : SCEES, INSEE, Direction générale des impôts

tandis que la moitié des conjoints déclarent un revenu supérieur à 70 000 francs (graphique 2).

La différence entre les revenus des chefs de foyer et des conjoints est beaucoup moins importante si l'on retient les revenus provenant d'une activité non agricole régulière conséquente (graphique 3).

Comme l'enquête ne permet de disposer ni du type d'activité, ni du nombre d'heures travaillées, un revenu d'activité supérieur à la moitié du SMIC en 1997, soit 30 834 francs, a été assimilé à l'exercice d'un travail à mi-temps ou plus. Ainsi, sur l'ensemble des foyers pour lesquels l'un des membres, au moins, déclare un revenu d'activité non agricole supérieur ou égal à la moitié du SMIC, le revenu médian déclaré par le chef de foyer est peu différent de celui du conjoint : 86 900 francs pour les chefs de foyer et 86 200 francs pour les conjoints.

Deux tendances peuvent jouer en sens opposé. Les chefs de foyer sont souvent les chefs de l'exploitation et sont donc plus enclins à exercer une activité à temps partiel. Par contre, ce sont également plus fréquemment des hommes et leur rémunération correspond à un taux de salaire plus élevé.

La composition du revenu global dépend de la structure du foyer

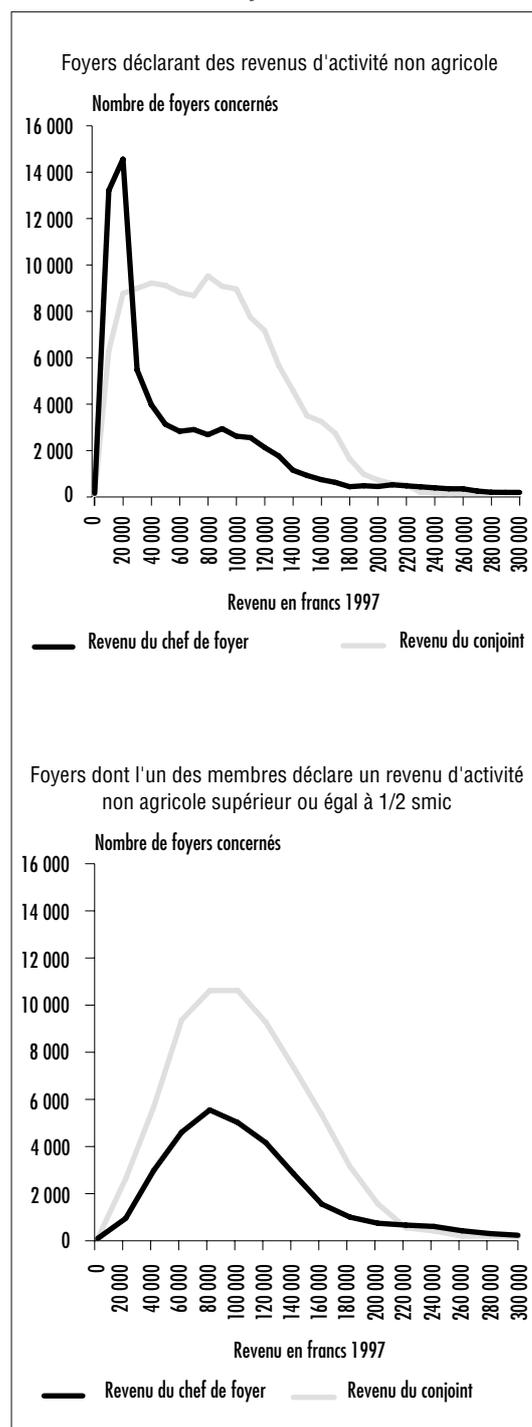
La valeur et la composition du revenu global dépend bien sûr du nombre de personnes actives dans le foyer. L'échantillon précédent composé des foyers dont le chef ou le conjoint déclare des revenus d'activité non agricole supérieurs à un demi-SMIC a été repris, en éliminant toutefois les revenus trop faibles des personnes à charge, en outre, peu nombreuses. Cet échantillon se répartit en trois catégories selon la nature des revenus déclarés (encadré p. 34). L'association d'un actif agricole et d'un actif non agricole est la plus courante et concerne huit foyers sur dix. Un foyer sur dix réunit deux conjoints déclarant des revenus non agricoles, l'un étant double actif, l'autre étant actif non agricole. Enfin, un foyer sur dix correspond à un double actif seul.

Contrairement aux deux premières catégories, nécessairement des couples avec ou sans enfant, celle des doubles actifs seuls est globalement constituée d'un célibataire dans un cas sur quatre et d'un couple dans deux cas sur trois. Pour les couples, le conjoint qui

n'exerce aucune activité est une femme au foyer ou un retraité.

Graphiques 2 et 3

Chef de foyer ou conjoint : la différence de revenus s'atténue pour les activités extérieures conséquentes



Sources : SCEES, INSEE, Direction générale des impôts

Pour les foyers constitués d'un actif extérieur et d'un double actif, le revenu extérieur est, comme on peut s'y attendre, largement prédominant. Les deux autres catégories présentent une structure de revenu semblable, avec un revenu agricole légèrement supérieur au revenu d'activité extérieure (graphique 4). Cette situation résulte d'une forte augmentation des revenus agricoles au cours des années 90. La part des revenus agricoles dans le revenu global est ainsi devenue prépondérante pour ces foyers, en se développant au détriment des revenus des activités non agricoles dont la hausse a été plus modérée.

Les revenus d'activité non agricole réduisent les écarts de revenus

En retenant les foyers dont un des membres déclare un revenu d'activité supérieur à la moitié du SMIC, le montant moyen du revenu global s'élève à 240 000 francs dont 125 000 francs issus de l'activité agricole et 115 000 francs

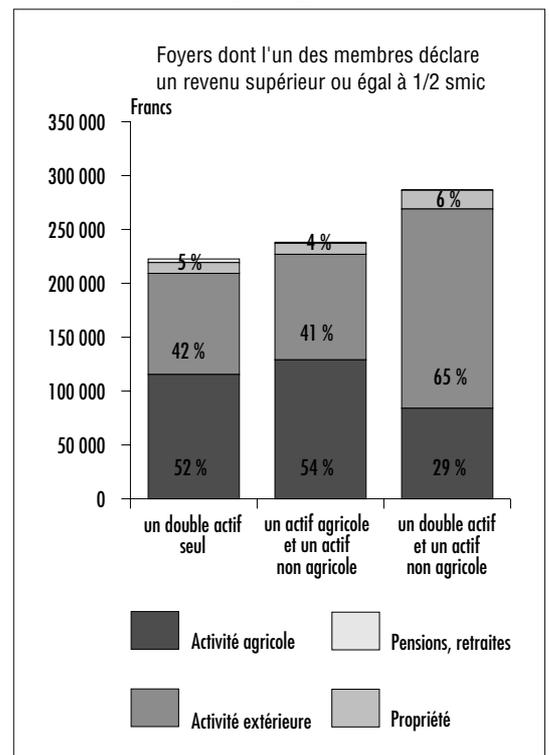
déclarés au titre des revenus non agricoles. 10 % des foyers déclarent un revenu agricole inférieur à 16 000 francs et, à l'autre extrême, 10 % des foyers déclarent un revenu agricole supérieur à 250 000 francs. Les revenus agricoles sont donc très dispersés avec un écart de un à 14 entre le premier et le neuvième décile. Les revenus non agricoles, des salaires pour l'essentiel, sont moins dispersés. L'écart entre le premier et le neuvième décile est de un à trois. Pour les foyers déclarant un revenu non agricole conséquent, ces revenus jouent un rôle correcteur assez significatif (graphique 5). Résultat que l'on retrouve de façon moins marquée sur l'ensemble des foyers agricoles pour lesquels les revenus non agricoles sont pour la plupart des revenus de propriété de très faible valeur. Quel que soit le niveau du revenu agricole, le revenu moyen d'activité extérieure varie peu : entre 104 000 francs et 147 000 francs. La valeur moyenne la plus élevée correspond cependant aux classes de revenus agricoles les plus faibles, ce qui souligne la nécessité des revenus non agricoles pour ces foyers (graphique 6).

Les revenus d'activité

Le revenu agricole est estimé à partir du réseau d'information comptable agricole (RICA) par le résultat courant avant impôts (RCAI). Les bénéfices agricoles fiscaux n'ont pas été utilisés puisque près de la moitié des foyers (42 %) sont imposés au titre du régime du forfait agricole. Le RCAI, différence entre produits et charges courantes, correspond au résultat de l'activité permanente de l'exploitation agricole. Il prend en compte des revenus annexes comme ceux provenant de « l'agritourisme ». Ce résultat mesure la rémunération du travail non salarié, du capital et des terres en faire-valoir direct. Afin d'harmoniser les différents revenus d'activité, les cotisations sociales de l'exploitant ont été déduites du RCAI. Pour les exploitations individuelles, le RCAI a été affecté au foyer fiscal correspondant. Pour les sociétés agricoles liées à plusieurs foyers fiscaux, le RCAI a été réparti au prorata des bénéfices agricoles déclarés à l'impôt sur le revenu des personnes physique (IRPP) par chacun des foyers correspondants. Pour lisser les fluctuations conjoncturelles des revenus agricoles, le RCAI est la moyenne triennale des RCAI de 1996 à 1998, pour chaque exploitation agricole.

Les revenus d'activité non agricole sont issus de la source fiscale. Ce sont les montants imposables déclarés pour l'année 1997 au titre de l'IRPP. Ils comprennent les salaires, traitements et indemnités, les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ainsi que les bénéfices non commerciaux (BNC).

Graphique 4
Décomposition du revenu global selon la structure du foyer agricole en 1997



Sources : SCEES, INSEE, Direction générale des impôts

Élevage et activités non agricoles ne sont plus aussi incompatibles

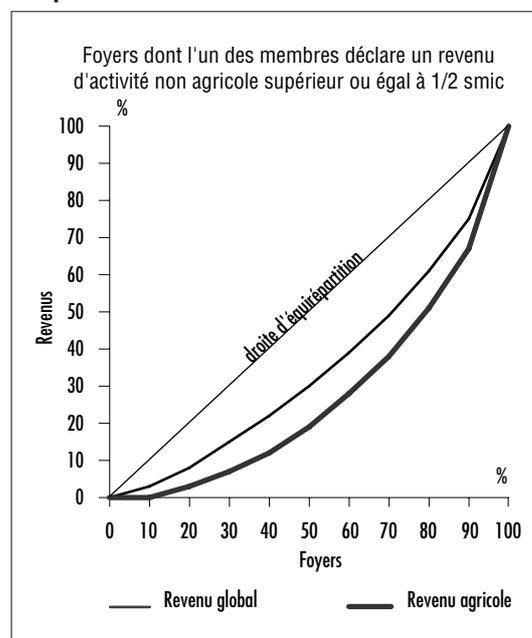
Après avoir mis en évidence le rôle correctif des revenus non agricoles au sein des foyers qui disposent de revenus non agricoles conséquents, l'analyse renseigne sur le type d'exploitation concerné par les activités non agricoles.

Au regard de l'enquête sur la structure des exploitations, la proportion croissante d'actifs déclarant un revenu non agricole est surtout le fait des conjoints. Malgré la diminution de la population active agricole, le nombre de conjoints concernés a augmenté de 3 % par an. En 1997, un sur deux déclarait une activité non agricole, contre deux sur cinq en 1990. Les conjoints sont moins nombreux à travailler sur l'exploitation mais exercent des activités d'employés ou de cadres moyens. Près de deux sur trois travaillaient sur l'exploitation en 1990, ils ne sont plus qu'un sur deux en 1997. Ce mouvement, général à toutes les orientations de production, est plus accentué pour les élevages bovins. L'activité extérieure s'est fortement développée dans les exploitations de l'orientation bovins viande. De 1990 à 1997, le nombre de conjoints déclarant un revenu non agricole s'y est accru de 40 % et, en 1997, deux conjoints sur cinq exercent une activité non agricole. Certaines de ces exploitations résultent d'une reconversion d'un élevage laitier après la mise en place des quotas. Le départ en pré-retraite des exploitants les plus âgés a contribué au rajeunissement de la profession. Les conjoints, souvent maintenus sur l'exploitation pour aider à la traite du troupeau laitier, ont pu consacrer davantage de temps à une activité extérieure. Cette activité est d'autant plus nécessaire que la taille économique moyenne de ces élevages figure parmi les plus faibles. L'activité extérieure est une source de revenu complémentaire importante.

En termes de revenu, ces évolutions se traduisent par une augmentation du salaire moyen déclaré dans les foyers associés aux élevages bovins pour viande. Le nombre de personnes déclarant un salaire compris entre un et deux SMIC, ce qui correspond à la rémunération d'employés embauchés à temps plein, s'accroît. La fréquence de l'activité extérieure est du même ordre dans les foyers associés aux exploitations de grandes cultures. En 1990, les élevages pour la viande devançaient les autres orientations avec un développement des emplois de cadres moyens. Le revenu moyen déclaré a augmenté

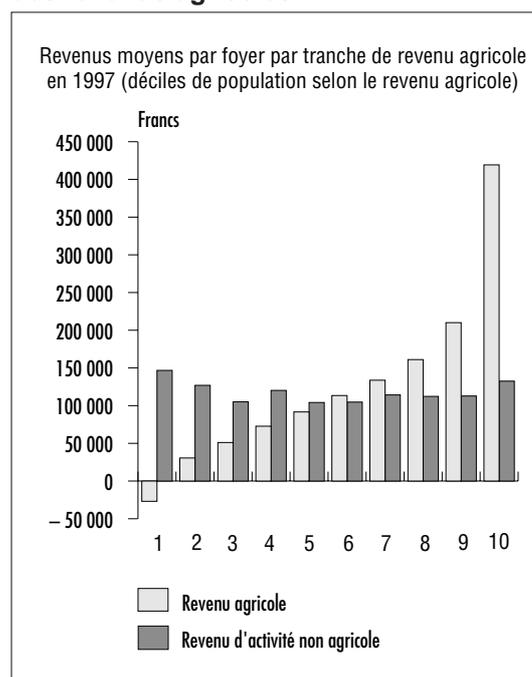
de 8 % en 6 ans. Plus d'un quart des foyers se trouve maintenant dans la tranche supérieure à deux Smic.

Graphique 5
Dispersion des revenus en 1997



Sources : SCEES, INSEE, Direction générale des impôts

Graphique 6
Des revenus non agricoles relativement peu dépendants du niveau des revenus agricoles



Sources : SCEES, INSEE, Direction générale des impôts

L'exercice d'une activité non agricole apporte un complément de ressources souvent appréciable par sa valeur mais aussi par sa stabilité, comparé aux fluctuations du revenu agricole. Il traduit en même temps le rapprochement des modes de vie des agriculteurs et des autres ménages, même si certaines

spécificités demeurent. L'activité non agricole, souvent le fait des épouses, illustre ce changement de mentalité. D'autres études révèlent que, comme dans les ménages urbains, les épouses d'agriculteurs ont tendance à conserver la profession qu'elles exerçaient avant le mariage.

Éléments bibliographiques

SCEES (2001), « L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires en 2001 ». AGRESTE - *Graph Agri*.

DELAME N., LAVIGNE M. (2000), « Le revenu non agricole des foyers d'agriculteurs ; un montant significatif pour un foyer sur trois ». *Insee première*, n° 722.

BUTAULT J.- P., DELAME N., KREBS S., LEROUVILLOIS P. (1999), « La pluri-activité : un correctif aux inégalités du revenu agricole ». *Économie et statistiques*, n° 329-330.

GUILLAUME S. (1999), « Les exploitations agricoles à faibles revenus persistants ». *Économie et statistiques*, n° 329-330.

INSEE (1993), « Contours et caractères - Les agriculteurs, portrait social ».

VERT E. (1985), « Les revenus non agricoles des agriculteurs, choix ou nécessité ». *Économie et statistiques*, n° 182.